

Compte rendu de séance

Séance du 11 Décembre 2017

L' an 2017 et le 11 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Pullay sous la présidence de Monsieur SOUCHAY Serge Maire.

Présents : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, MM : BOURDIN Emmanuel, CENSIER Gérard, FESSAN Lionel, HERISSON Bernard, HUET Alain, JANIK Jean-Jacques, SAMON Michel.

Excusées : Mme DUBOIS Nicole (a donné pouvoir à M. SOUCHAY Serge), Mme DOS SANTOS CLARO Sylvie (a donné pouvoir à M. FESSAN Lionel).

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 04/12/2017

Date d'affichage : 04/12/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé secrétaire : M. SAMON Michel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2017

PROJET D'ISOLATION DE LA MAIRIE - 2017_43
PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SORTIES SCOLAIRES ET AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES DES ENFANTS ETANT EN RÉSIDENCE PRINCIPALE A PULLAY - 2017_44
GESTION DU CIMETIÈRE - 2017_45
REMISE EN ETAT D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE DES BOUVREUILS - 2017_46
TAILLE DE HAIES ET ELAGAGE D'ARBRES - 2017_47

réf : 2017_43 : PROJET D'ISOLATION DE LA MAIRIE

Suite à la réunion du 20 novembre 2017, le conseil municipal avait demandé de nouveaux devis avec les critères suivants : faux plafond pour la salle de la mairie, salle de réunion et la cuisine. Ajouter une double porte de la salle de la mairie à la salle de réunion, isolation uniquement au rez-de-chaussée.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Entreprise Louveau (isolation)	10 926.10 € HT	12 018.71 € TTC
- Entreprise Cheron (isolation)	17 163.51 € HT	18 879.85 € TTC
- Entreprise Denis (plomberie)	2 045.00 € HT	2 454.00 € TTC
- Entreprise Censier SASU (électricité)	1 571.60 € HT	1 885.92 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de constituer un dossier de subvention avec le devis de l'entreprise Cheron pour l'isolation.

Néanmoins il a été demandé que la porte coupe-feu soit d'une largeur de 0.93 m, l'isolation du plafond avec fibre de 100 ou 120 mm. Pour l'électricité il est nécessaire d'installer deux blocs de 5 ou 6 prises.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017 44 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SORTIES SCOLAIRES ET AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES DES ENFANTS ETANT EN RÉSIDENCE PRINCIPALE A PULLAY

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de la délibération du 7 mars 2016 sur la participation communale aux classes de découvertes et propose de la maintenir comme suit :

Participation communale aux classes de découverte (1 fois dans l'année scolaire)

- par année scolaire,
- allouée aux familles en résidence principale à Pullay,
- par enfant,
- pour tous séjours de 2 à 7 jours

Sur facturation des caisses des écoles

Fourniture par la famille de l'attestation du collège de la participation effective de l'enfant au séjour et indiquant le montant restant à la charge de la famille.

De la classe de maternelle à la classe de CM2

- 50 % du montant restant à la charge des familles :
- dans la limite d'un plafond mensuel de 175 €.

Versement effectué à la famille par mandat administratif sur présentation d'un R.I.B.

De la classe de 6ème à la classe de Terminale

- 50 % du montant restant à la charge des familles
- dans la limite d'un plafond annuel de 200 €.

Versement effectué à la famille par mandat administratif sur présentation d'un R.I.B.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique la municipalité est sollicitée pour participer aux frais de fonctionnement de différentes écoles (associative) de la région qui proposent des activités culturelles et sportives aux enfants. Monsieur le Maire propose de verser aux familles une subvention annuelle, par enfant jusqu'à 16 ans inclus, sur fourniture d'un justificatif du responsable de l'école (associative) proposant une activité culturelle ou sportive. L'attestation devra indiquer le montant acquitté à la charge de la famille.

La participation communale aux activités culturelles et sportives des enfants sera de 50 % du montant acquitté à charge de la famille plafonné à 35 € par année scolaire et par enfant, dont la famille est en résidence principale à Pullay.

Quatre demandes nous ont été faites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la participation à :

- Famille **MOJSILOVIC** pour Klara la somme de 175.00 € (voyage scolaire),
- Famille **DANTU** pour Gaspard la somme de 35.00 € (natation),
- Famille **CHARRE** pour Adèle la somme de 35.00 € (escalade),
- Famille **CHARRE** pour Sarah la somme de 35.00 € (escalade)

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017 45 : GESTION DU CIMETIÈRE

La gestion du cimetière (saisie des concessions, saisie des inhumés, scannérisation du plan du cimetière) effectuée en 2009 nécessite une réactualisation.

A cet effet, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise ADIC relatif à la gestion du cimetière et aux prestations associées.

Cette offre présente : le logiciel de cimetière (gestion des échéances de concession et des reprises sur abandon, cartographie intégrée avec photos des emplacements, impression des registres), photos et saisie des inhumés à partir des photos, scannérisation et reprise des titres de concession, levé topographique, réunion et formation sur site, et contrat de maintenance téléphonique.

Cette prestation s'élève à 6 903.00 € HT soit 8 283.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite se renseigner auprès de collectivités en possession de ce logiciel, et souhaite avoir des devis supplémentaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017 46 : REMISE EN ETAT D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE DES BOUVREUILS

Compte-tenu du mauvais état d'une partie de l'impasse des bouvreuils, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Jardi-concept pour la remise en état.

Le montant s'élève à 605.22 € HT soit 726.66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis pour les travaux de remise en état.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017 47 : TAILLE DE HAIES ET ELAGAGE D'ARBRES

Pour l'entretien annuel des haies et des arbres au cimetière, à la mairie, à la mare municipale, à la salle polyvalente et à l'église, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Garnier dont le montant s'élève à 2 770.00 € HT soit 3 324.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DIVERS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du PLU : l'enquête publique débutera le samedi 6 janvier 2018 jusqu'au 9 février inclus. Un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres des pullaysiens.

Il sera également envoyé un courrier aux personnes propriétaires de biens et n'habitant pas Pullay.

Contrôle-maintenance des hydrants

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de Véolia relatif à l'entretien des hydrants. Veolia propose un contrôle tous les ans dont le montant s'élève à 38.00 € par hydrant. La commune possède 6 hydrants.

Séance levée à: 19:30

En mairie, le 13/12/2017
Le Maire
Serge SOUCHAY

